



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
SOUS DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

58 SEP 2004

Bureau des libertés publiques/N°
Affaire suivie par M. HAMARD
Tél : 01 49 27 30 36

3373

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, d'une part sur la mise en œuvre par les préfetures de la réglementation sur les armes, notamment en ce qui concerne le classement de certaines armes, d'autre part sur les décrets d'application de la loi relative à la sécurité quotidienne et de la loi pour la sécurité intérieure qui ont modifié le décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

En ce qui concerne le premier point, j'ai pris bonne note de vos observations. Je souhaitais cependant vous indiquer qu'un demandeur d'une autorisation d'acquisition et de détention d'arme, s'il conteste la décision de refus prise à son encontre, a toujours la faculté de former un recours gracieux auprès du préfet afin que celui-ci procède à une nouvelle étude de son dossier et peut éventuellement présenter un recours contentieux devant les juridictions administratives. J'ajoute que les préfetures interrogent régulièrement mes services en cas de difficulté juridique avant de statuer.

En ce qui concerne le second point, je vous confirme que les décrets d'application précités sont en cours d'élaboration et que les travaux menés actuellement au plan interministériel donneront lieu à une concertation avec les organisations représentatives du secteur des armes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Jacques BUIGNE
Président de l'Union Française des Amateurs d'Armes
8, rue du Portail de Ville
38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le sous-directeur des libertés publiques
et de la police administrative

Michel BONNEAU